



bulletin municipal - édition du 25 septembre 2023



Commémoration du 8 mai

Questionnaire parc à bosses

Une nouvelle centenaire à Aspach

L'actu des associations

6



3 édito : le mot du Maire

4 **Le mémo de Tout Aspach**
horaires mairie, coordonnées

5 **Tout Aspach en bonne santé**
pharmacies de garde
numéros d'urgence

6 **Tout Aspach à la Mairie**
6 comptes-rendus
14 décès
14 apprendre à porter secours
15 articles à vendre
16 commémoration du 8 mai
19 questionnaire parc à bosses
20 sécurité et cadre de vie

22 **Tout Aspach est informé**
enlèvement du tilleul

26 **Tout Aspach se passionne**
la Cathédrale de Strasbourg et son horloge

28 **Tout Aspach fête**
état civil
grand anniversaire

29 **Tout Aspach s'associe**
29 ASCLA
30 Donneurs de Sang, Conseil de Fabrique
31 UNC
32 Sax o'clock
33 CASBA

34 **Tout Aspach à l'école**
34 les ULIS racontent
38 les enfants de moyenne section se souviennent

40 **Tout Aspach en images**

26



29



5



22



34



L'information en temps réel est désormais transmise via Facebook et l'application gratuite **Illiwap** (qr_code ci-contre).
Nous n'utiliserons plus les anciens canaux SMS ou mail.



photos de couverture

la commission info

repas CM / agents / enseignants
commémoration du 8 mai
médaillon : le tilleul de la rue du Réservoir



Très chers concitoyens,

Vous avez un exemplaire papier du « Tout Aspach ! » entre les mains, c'est que vous avez fait les démarches pour vous y abonner.

Cette formalité restera possible tout au long de l'année pour tous les foyers qui le désirent. Pour cette édition nous avons imprimé une centaine d'exemplaires au lieu des 500 habituels. Cette mesure nous permet de répondre précisément à une demande des habitants et de préserver d'avantage l'environnement en évitant un gâchis inutile de papier et en ciblant la distribution. Je vous remercie de l'intérêt porté à ce lien.

Voici quelques informations importantes de la vie du village et de ses transformations.

À partir du 27 septembre 2023, vont démarrer les travaux de la dernière tranche de remplacement de notre canalisation principale d'eau potable. Cette tranche ira de la rue de la Libération jusqu'à l'entrée du village coté Altkirch. Ces travaux financés par le syndicat d'eau de Heimsbrunn permettront de réduire les nombreuses ruptures ou fuites de canalisation et contribueront ainsi à préserver davantage notre ressource en eau.

Suite à ces travaux, la collectivité européenne d'Alsace devrait entreprendre la réfection complète de la bande de roulement de toute la route de Thann.

J'attire votre attention qu'il est d'usage de ne pas faire de travaux de viabilisation durant les cinq années qui suivent la pose d'un nouveau revêtement. Si vous envisagez de tels projets, je vous recommande de vous faire connaître très rapidement auprès du secrétariat de la maire.

Dans l'attente de ces travaux, nous continuons nos essais pour la sécurisation de la route de Thann :

La bande de rives, qui n'est pas une piste cyclable obligatoire, a été prolongée jusqu'au niveau de la zone des futurs travaux du syndicat d'eau. Elle a pour but de rétrécir la chaussée et ainsi de ralentir les véhicules mais aussi de sécuriser les cyclistes de plus en plus nombreux.

La commission dédiée travaille activement sur le sujet et les résultats sont déjà bien visibles.

Toutes les remarques et propositions sont les bienvenues afin d'améliorer tous ces dispositifs.

Toujours dans le domaine de la sécurité, vous trouverez sur notre site internet le DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs). Ce document vous informe des risques majeurs propres à notre commune et des conduites à tenir en cas de phénomène ou d'accident survenant dans notre commune (une tempête par exemple).

Ce document est lié à notre plan communal de sauvegarde (PCS), outil indispensable pour les équipes d'intervention en cas de crise et qui a été présenté lors du dernier conseil municipal.

Je tenais également à remercier vivement les membres de la commission qui ont permis à ces documents d'aboutir, après un long travail préparatoire.

Je terminerai ces quelques mots en souhaitant une très bonne rentrée à tous nos enfants, à notre équipe enseignante (au complet et stable), mais également à nos associations qui sont en préparation de beaux événements pour cette année scolaire à venir.

Fabien Schoenig

le mot du Maire



Inscription pour
recevoir la version
imprimée de Tout
Aspach



<https://forms.gle/LyX1cACdfSLYq13g8>

Retrouvez tous les bulletins Tout Aspach
entièrement en couleurs sur le site
communal en flashant ce QRcode.





place de l'Eglise
68130 Aspach

La Mairie

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi 10h à 11h45
13h30 à 15h30

Mardi 10h à 11h45
17h à 20h

Jeudi 10h à 11h45
13h30 à 15h30

Vendredi 10h à 11h45

RAPPEL

Si vous ne pouvez pas vous rendre à la mairie à ces horaires, vous avez la possibilité de prendre rendez-vous par téléphone pour convenir d'un créneau qui vous arrange.

La permanence du mardi vous permet de prendre rendez-vous avec le Maire et/ou les adjoints pour discuter de problèmes particuliers.

PERMANENCE DES ÉLUS

Mardi 19h à 20h
Prendre rendez-vous par téléphone

CONTACT

téléphone : 03 89 40 92 02

messagerie électronique : mairie.aspach@wanadoo.fr



SITE COMMUNAL

parole-aspach.fr

PIÈCES D'IDENTITÉ

Tous les détails et prédemands sur le site ants.gouv.fr
Trouvez les créneaux horaires et les lieux sur <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>



Autres infos

DÉCHÈTERIES D'ALTKIRCH, ILLFURTH, WALDIGHOFFEN

Horaires d'ouverture à compter du 1er janvier 2023

du lundi au vendredi * : de 10h à 12h et de 13h30 à 17h
samedi : de 9h à 18h en continu

* Illfurth : fermé le mardi

Les badges peuvent être retirés dans les bureaux de la Communauté de Communes au quartier Plessier d'Altkirch, bâtiment 3, en présentant un justificatif de domicile. Une caution de cinq euros sera demandée.

Plus d'infos ici : <https://www.cc-sundgau.fr/vivre-et-habiter/decheteries.htm>

Horaires
déchèteries



2023 / 24	oct	nov	déc	janv 24
1	B	B	J	M
2	D	G	H	
3	F	G	H	
4	F	M	J	
5	G	M	I	
6	G	H	I	
7	H	H	D	
8	H	H	D	
9	M	H	L	
10	M	F	L	
11	A	F	E	
12	A	C	E	
13	E	I	M	
14	L	I	M	
15	L	B	K	
16	E	B	C	
17	J	C	C	
18	J	D	K	
19	C	D	F	
20	C	C	F	
21	I	M	G	
22	I	M	G	
23	D	K	B	
24	D	K	J	
25	L	E	D	
26	L	E	A	
27	K	A	I	
28	A	A	I	
29	A	G	H	
30	K	G	E	
31	B		E	

Pharmacies de garde

En semaine (du lundi au samedi), les gardes vont de 19h à 22h ; les dimanches ou les jours fériés, de 9h à 22 heures.

Au-delà de 22h et uniquement pour les ordonnances urgentes, appeler la gendarmerie (17) qui préviendra le pharmacien de votre arrivée.

sous réserve de changements de dernière minute

Allô Urgences

Pompiers : 18
 SAMU : 15
 Gendarmerie : 17
 Veolia : 0969 323 554
 EDF (service dépannage, n°Azur) : 0810 333 068
 Urgence Sécurité Gaz 24h/24 : 0800 47 33 33
 Communauté de communes* : 03 89 08 36 20
 Brigade Verte : 03 89 74 84 04
 Allô Escroquerie : 0 811 020 217
 Allô Service Public : 39 39
 Allô enfance maltraitée : 0800 05 41 41 ou 119
 Samu Social - secours aux sans abris : 0800 306 306 ou 115
 Centre anti-poison : 03 88 37 37 37
 Violence conjugale : 39 39 (numéro de téléphone pour les victimes et les témoins de violences conjugales du lundi au samedi de 8h à 22h et de 10h à 20h les dimanches et jours fériés).

* la CCS n'est plus compétente pour l'éclairage public, pour une demande ou signalement à ce sujet veuillez contacter la mairie.

id	PHARMACIE	adresse	ville	téléphone
A	TURNANI	6 rue Jeanne d'Arc	ZILLISHEIM	03 89 06 19 77
B	DU SUNDGAU	10 rue de l'ill	ALTKIRCH	03 89 40 90 08
C	MEUNIER	7 rue de Givet	ALTKIRCH	03 89 40 26 32
D	SAINT MORAND	1 rue Charles De Gaulle	ALTKIRCH	03 89 40 90 26
E	WEISENHORN	55 rue de Mulhouse	ILLFURTH	03 89 25 40 25
F	PORTE D'ALSACE	40e rue de Belfort	DANNEMARIE	03 89 25 04 14
G	EICH	23 rue du Chemin de Fer	DURMENACH	03 89 25 81 12
H	VALLEE DE L'ILL	16 rue de Lattre de Tassigny	HIRSINGUE	03 89 40 50 11
I	DU CHÂTEAU	10 rue de la Première Armée	FERRETTE	03 89 40 40 57
J	RISTERUCCI	23 rue de Bâle	DANNEMARIE	03 89 25 09 10
K	DE LA LARGUE	6 rue du GMA	SEPPOIS-le-BAS	03 89 25 60 37
L	BITSCH	1 rue d'Alsace	MONTREUX-VIEUX	03 89 25 24 65
M	DE LA PAIX	6 rue de la République	WALDIGHOFFEN	03 89 25 86 65

Médecin de garde

Appeler le SAMU (15) qui est en charge de prendre contact avec le médecin de garde.



retrouvez les pharmacies de garde sur pharma68.fr/gardes.php



Comptes-rendus de séances du conseil municipal

SÉANCE DU 11 AVRIL 2023

Le conseil municipal, convoqué le 3 avril 2023, s'est réuni en séance ordinaire en date du 11 avril 2023 à 20h00 à la mairie d'ASPACH, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Céline STEVANOVIC et Alain WOLF, adjoints, Angélique LIDY, conseillère déléguée, Régis BRAND, Sandrine JOLY, Régine BADELET, Françoise MAY, Salomé REICHLIN, Serge STIMPFLING, Julie SCHÖPPERLÉ, Frédéric FREYBURGER et Géraldine COGNARD-GROSS, conseillers.

Juan-Carlo RODRIGUEZ part à 22h00.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux. Il leur propose de rajouter les deux points suivants : informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers et organisation de la semaine scolaire – rythmes scolaires, accepté à l'unanimité des membres présents (points 3 et 4).
Il donne lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers
4. Organisation de la semaine scolaire – rythmes scolaires
5. Compte administratif 2022
6. Budget primitif 2023
7. Compte-rendu des commissions communales
8. Compte-rendu des commissions intercommunales
9. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Salomé REICHLIN est désignée secrétaire de séance, assistée par Madame Karen HEBDING.

2. Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 28 février 2023 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers

Les listes des DIA et des autorisations d'urbanisme sont présentées aux conseillers.

4. Organisation de la semaine scolaire – rythmes scolaires

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune doit se prononcer sur l'organisation de la semaine scolaire. Après délibération, les conseillers, à l'unanimité, décident de conserver les mêmes horaires qu'actuellement, à savoir : semaine de 4 jours :

8h15-11h45

13h30 – 16h00

Les lundis où il y a piscine, les horaires sont modifiés ainsi : 8h15-11h30 et 13h00 – 15h45

5. Compte administratif 2022

Le Maire présente aux conseillers le résultat de l'exercice 2022.

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, résumé en fin de compte-rendu (tableau 1).

Constata aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeur avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après délibération, le compte administratif 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

En ce qui concerne les reports, ces derniers sont approuvés de la manière suivante :

Dépenses :

5 000.-€ au compte 2031 – frais d'études

1100.-€ au compte 2128 – autres agencements et aménagements

900.-€ au compte 2183 – matériel informatique

4 600.-€ au compte 2188 – autres immo corpo

19 800.-€ au compte 2313 – constructions

35 000.- € au compte 2315 – immos en cours – install techn.

Total : 66 400.- €

6. Budget primitif 2023

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif 2023 qui a été étudié en commission des finances le 21 mars dernier.

Après délibération, le budget primitif 2023 est approuvé avec 14 voix pour et 1 abstention (voir tableau 2).

a) Vote du taux des taxes

L'unanimité des conseillers décide de voter les taux rassemblés dans le tableau 3.

b) Affectation du résultat

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH, Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de

l'exercice 2022,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 309 173,41 €
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
106 960,62 € au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé ;
202 212,79 € au compte 002 – excédent de fonctionnement reporté.

7. Compte-rendu des commissions communales

Angélique LIDY : commission des affaires scolaires
- L'évaluation test par l'éducation nationale est en cours, la restitution aura lieu lors du prochain conseil d'école.
- Les inscriptions à l'école maternelle sont en cours.
- L'opération agrumes a rapporté plus de 450.-€ de bénéfice à l'école.

Alain WOLF : commission environnement et commission patrimoine

- Présentation du compte rendu de la commission environnement du 7 février 2023. Objectif : maintien de la distinction « commune nature » :
- Les engrais de synthèse continueront d'être utilisés par la commune en attendant une autre solution.
- Réflexion sur l'augmentation des capacités de récupération de l'eau de pluie.
- Gestion différenciée des espaces verts : projet d'acquisition d'une faucheuse pour remplacer une partie du travail fait avec l'épareuse (moins nuisible pour les insectes) ;
- test durant l'année 2023 de réduction du nombre de tontes.
- Trame verte et bleue : poursuite des plantations de haies.
- Trame noire : L'unanimité des conseillers décide d'éteindre l'éclairage public à 23h00, et ne pas le rallumer le matin entre le 1er juin et le 31 août. Un arrêté municipal sera pris en ce sens.
- Évocation de l'action « vergers » de la Communauté de Communes (ceinture verte).
- Création d'espaces naturels : achat d'une parcelle de forêt de 11 ares et poursuite de la procédure d'échange de parcelles avec Holcim (pour l'installation des haies).
- Lutte contre les coulées de boue :
- échange avec les agriculteurs à l'occasion des réunions de l'association foncière ;
- poursuite des plantations de haies ;
- mise en place de six dos d'âne sur les chemins de Walheim et Tagolsheim pour dévier l'eau de ruissellement vers les champs ou les fossés. Travaux réalisés par les agriculteurs.
- Développement des actions d'adaptation aux changements climatiques : le budget communal ne permet pas pour le moment d'engager le projet de désimperméabilisation de la cour de l'école.
- Retour sur la manifestation « Aspach Propre » du 1er avril : bonne participation de la population, malgré la météo et collecte de plusieurs sacs de déchets.

Céline STEVANOVIC : commission cadre de vie
- 6 mai 2023 : cérémonie de commémoration du 8 mai.
- L'UNC travaille en ce moment sur le nom des personnes inscrites sur le monument aux morts.
- Organisation d'une réunion publique pour la renumérotation des rues du village.

Monsieur le Maire remercie les élus présents lors de l'inauguration de la rénovation de l'ancien monument aux morts.

Céline STEVANOVIC : commission sécurité - mobilité
- Le compte-rendu de la commission du 28 mars sera fait lors de la prochaine réunion du conseil municipal .

Dominique STOESSEL : commission de l'information
Le prochain Tout Aspach est en cours de rédaction.

8. Compte-rendu des commissions intercommunales

BRIGADE VERTE : Les déléguées d'ASPACH ne pourront pas se rendre à la séance du Comité Syndical de la Brigade Verte du 12 avril prochain.

SIAEP : La prochaine réunion du SIAEP aura lieu le jeudi 13 avril. La quatrième et dernière tranche des travaux d'adduction d'eau potable (AEP) sera réalisée fin d'année route de Thann, depuis la rue de la Libération vers Altkirch.

Monsieur le Maire informe les conseillers que le devis concernant la réfection des bordures des trottoirs de la route de Thann se monte à 223 000.-€.

Il sera proposé de demander à l'entreprise chargée des travaux d'AEP un devis pour le remplacement des bordures sur la zone du chantier.

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU : Le Maire informe les conseillers que le budget principal et les six budgets annexes de la CCS ont été approuvés.

SIASA : Julie SCHÖPPERLÉ fait le compte-rendu de la réunion (transports scolaires et problème de salle pour le goûter au COSEC).

9. Divers

- Certains conseillers, ainsi que plusieurs habitants du village, signalent qu'une camionnette blanche est garée le long de la rue de Thann, juste avant l'écluse à la sortie en direction de la Steiga et qu'elle gêne la visibilité. Le maire et les adjoints expliquent qu'ils se sont entretenus avec l'entreprise située là, mais ce n'est pas un de ses véhicules.

- Fuite d'eau rue de la Libération : le problème a été réglé, mais la fuite a été très compliquée à trouver, d'où la durée de l'intervention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h55.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investis. en 2022 (compte 1068)	Dépenses 2022	Recettes 2022	Résultat 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
Fonctionnement	353 933,11	178 398,62	700 173,56	833 812,48	133 638,92	309 173,41
Investissement	-39 582,10		249 302,93	248 324,41	- 978,52	-40 560,62
TOTAL	314 351,01	178 398,62	949 476,49	1 082 136,89	132 660,40	268 612,79

tableau 1

	<i>Reports de 2022</i>	<i>Nouveaux crédits</i>	<i>Vote du CM</i>
Fonctionnement			
Dépenses		996 477,36	996 477,36
Recettes		996 477,36	996 477,36
Investissement			
Dépenses	66 400,00	370 360,62	436 760,62
Recettes		436 760,62	436 760,62
TOTAL			
Dépenses	66 400,00	1 366 837,98	1 433 237,98
Recettes		1 433 237,98	1 433 237,98

tableau 2

LIBELLES	Bases prévisionnelles	TAUX	Produit résultant
Taxe fonc/prop.bâtie	1 174 000,00	24,65 %	289 391,00
Taxe fonc/pr.non bat	20 600,00	75,53 %	15 559,18
Taxe d'habitation résid. secondaires	41 722,00	16,36%	6 825,72
TOTAL			311 775,90

tableau 3

SÉANCE DU 23 MAI 2023

Le conseil municipal, convoqué le 12 mai 2023, s'est réuni en séance ordinaire en date du 23 mai 2023 à 20h00 à la mairie d'ASPACH, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Céline STEVANOVIC et Alain WOLF, adjoints, Angélique LIDY, conseillère déléguée, Sandrine JOLY, Régine BADELET, Françoise MAY, Juan-Carlo RODRIGUEZ, Serge STIMPFLING et Julie SCHÖPPERLÉ

Excusés : Régis BRAND, Frédéric FREYBURGER qui donne procuration à Alain WOLF, Salomé REICHLIN qui donne procuration à Julie SCHÖPPERLÉ et Géraldine COGNARD-GROSS.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux. Il leur propose de rajouter un point à l'ordre du

jour, accepté à l'unanimité des membres présents (point 5). Il donne lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers
4. Création de postes
5. Mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats au sein d'une collectivité
6. Compte-rendu des commissions communales
7. Compte-rendu des commissions intercommunales
8. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Julie SCHÖPPERLÉ est désignée secrétaire de séance, assistée par Madame Karen HEBDING.

2. Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2023 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers

Les listes des DIA et des autorisations d'urbanisme sont présentées aux conseillers.

4. Création de postes

Création de poste : accroissement temporaire de l'activité durant la période estivale

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il faudrait recruter du personnel dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité durant la période estivale.

Après délibération, l'unanimité des conseillers décide de créer deux emplois d'adjoints techniques à temps plein, en vue de l'accroissement temporaire d'activité généré du 12 juin au 30 septembre 2023 ;

Il sera possible de recourir à plusieurs contrats, au maximum deux en même temps.

Les agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut 385, indice majoré 353.

Le Maire est chargé du recrutement.

5. Mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats au sein d'une collectivité

Délibération pour la mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats au sein d'une collectivité

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2131-1 et L.2131-2 ;

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

Considérant que, après une consultation, la société BERGER LEVRAULT a été retenue pour être le tiers de télétransmission ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré :

- décide de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;

- donne son accord pour que le maire signe le contrat de souscription entre la commune et BERGER LEVRAULT ;

- donne son accord pour que le maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Haut-Rhin.

6. Compte-rendu des commissions communales

Alain WOLF : commission environnement et commission patrimoine

13 juin 2023 à 18h30 à la mairie : atelier d'identification de la trame verte et bleue des communes et d'émergence des projets à destination des conseillers municipaux.

Objectifs des ateliers : sensibiliser les décideurs locaux aux principes et enjeux de la Trame Verte et Bleue (TVB) de l'échelle nationale à l'échelle locale, partager la connaissance du terrain et identifier les trames écologiques communales et les actions à mettre en œuvre : plantation, renaturation, acquisition foncière, etc., pour la préservation et la restauration de la TVB communale.

Contenu

Partie 1 : Présentation des principes et éléments constitutifs de la Trame Verte, Bleue et Noire.

Partie 2 : Atelier d'identification des éléments de la TVB de la commune.

Partie 3 : Restitution cartographique et échange sur les pistes d'actions concrètes à mener sur la commune.

Angélique LIDY : commission des affaires scolaires

- L'école a répondu à un appel à projet pour participer au reboisement des forêts / pépinière scolaire lancé par la CEA et la Région Grand Est, la candidature a été retenue. Le but est de faire grandir des arbres dans l'espace scolaire pendant trois ans (il faudrait 5m² environ) avant de les replanter dans une forêt. La plantation va commencer le 09/06.

- Le 12 mai dernier, rencontre à la mairie avec les représentants des enfants de l'école, voici quelques-unes de leurs demandes, basées sur le bien-être à l'école et sur la nature :

i. re-décorer l'école comme à Noël dernier,

ii. créer 4 potagers partagés dans le village (dont un à l'école),

iii. refaire le marquage des passages piétons,

iv. installer les stores à l'école élémentaire,

v. participer au ramassage des déchets (les enfants n'étaient pas au courant de la journée participative du 1er avril dernier avec la balade anti déchets) – réflexion sur le moyen d'associer l'école à cette démarche,

vi. réparer les fissures du plafond du couloir de l'école élémentaire,

vii. mettre à la mairie une boîte à dons pour lui permettre de financer certains travaux,

viii. divers petits travaux et réparations.

- Rentrée 2023-2024 : 12 CM2 partent au collège, pour le moment inscription de 10 enfants en petite section.

Céline STEVANOVIC : commission cadre de vie

- Fleurissement en cours avec les mêmes essences que l'année dernière – réflexion sur l'aménagement des endroits où se trouvent des vivaces.

- Aménagements prévus au stade et à la MDA (réaffectation du garage en boîte à objets).

- 100e anniversaire de Suzanne STOESSEL, une visite est prévue chez elle début juin.

- Organisation d'une marche aspachoise au mois d'octobre, en coopération avec les associations du village.

- Relancer la pétanque avec un tournoi.

- Réflexion sur le réaménagement du parc à bosses en cours.
- Dégradation du mur de l'église : rénovation ? journée citoyenne ? demander un devis à un professionnel pour voir ce qu'il est possible de faire.

- Devis de la Poste pour adressage : il est décidé de faire appel à la Poste pour la mise à jour des adresses sur le site dédié et pour la renumérotation des rues où c'est nécessaire.

Céline STEVANOVIC : commission sécurité - mobilité

- Suite à la réunion de la commission du 28 mars dernier, il est proposé de réaliser les tests et marquages suivants :

- Zébras au niveau des arrêts de bus.
- Aménager les passages piétons et couloirs piétons devant les arrêts de bus de la mairie .
- Bandes de rive Route de Thann.
- Achat de 4 plots leds solaires pour les passages piétons devant les arrêts de bus Unafarm Route de Thann.
- Déplacer deux plots leds devant la mairie.
- Test virage de l'atelier avec la pose d'une bande rugueuse sonore sur la ligne médiane.
- Achat de coussins berlinois à installer Route de Thann – emplacement à déterminer.
- Pose d'une écluse simple à l'entrée du village côté ALTKIRCH.
- Demande des riverains de la Rue des Alouettes pour baisser la vitesse à 30km/h.

Dominique STOESSEL : commission de l'information

- Un nouveau contrat de reprographie a été signé avec REX ROTARY avec remplacement des photocopieurs de la mairie par des plus récents mi-juin, au même tarif que le contrat précédent.

- Sauvegarde des données du serveur avec la même société.
- À partir de cet été, c'est Monsieur REINSTETTEL qui s'occupera de la maintenance informatique à la mairie.
- Une lettre intermédiaire est en cours de rédaction, avec les informations suivantes :

Demande aux habitants qui souhaitent continuer à recevoir le bulletin communal sous forme papier de s'inscrire en mairie.

Extinction de l'éclairage public courant juin à partir de 23h00.

Horaires des bus réguliers allant vers Mulhouse.

Rappel de l'arrêté pour travaux bruyants.

Nouveaux horaires des déchetteries de la Communauté de Commune Sundgau.

7. Compte-rendu des commissions intercommunales

MJC : Sandrine JOLY fait le compte-rendu du conseil d'administration du 20 avril dernier : la fréquentation aux

différentes animations a augmenté depuis l'année dernière. Plus de 230 animations, stages ou séjours sont proposés cet été (le guide de jeunesse été est en cours de préparation). Une réunion de travail sur le projet associatif est prévue le 5 juin.

Le 16 septembre prochain aura lieu le forum des associations de la Communauté de Commune Sundgau.

Sur le 1er semestre de la saison, le résultat est à l'équilibre (vigilance à cause des augmentations des énergies et autres dépenses).

Prochaine réunion du CA : le 31 août 2023.

SIAEP : Alain WOLF fait le compte-rendu de la réunion du 13 avril 2023. La quatrième et dernière tranche des travaux d'adduction d'eau potable (AEP) devrait être réalisée fin d'année route de Thann, depuis la rue de la Libération, vers Altkirch.

8. Divers

- Événements qui auront lieu prochainement :

28/05 : 100e anniversaire de Suzanne STOESSEL

31/05 : réunion d'information des agriculteurs pour le PLUI

13/06 : réunion de travail sur le projet Trame verte et bleue

19/06 : réunion TEPOS (Territoires à Énergie Positive)

- Souhait de Monsieur le Maire de rencontrer à nouveau les habitants lors des grands anniversaires à partir du mois de septembre

- Serge STIMPFLING se questionne quant à l'avancement des travaux à l'école. Plusieurs relances ont été effectuées auprès de l'entreprise concernée. Les stores ne sont pas disponibles, faute d'approvisionnement.

- Serge STIMPFLING souhaite que les démarches concernant la réfection des rues de la Forêt et des Jardins soient lancées. Monsieur le Maire explique que le projet est en cours, cependant il amène certains questionnements relatifs au coût des travaux ainsi qu'aux possibilités envisagées comme la désimperméabilisation partielle des rues. Le chantier pourrait débuter dès l'année prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h00.

SÉANCE DU 4 JUILLET 2023

Le conseil municipal, convoqué le 29 juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire en date du 04 juillet 2023 à 20h00 à la mairie d'ASPACH, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL et Alain WOLF, adjoints, Angélique LIDY, conseillère déléguée, Régis BRAND, Sandrine JOLY, Régine BADELET, Françoise MAY, Juan-Carlo RODRIGUEZ, Serge STIMPFLING, Julie SCHÖPPERLÉ, Frédéric FREYBURGER et Géraldine COGNARD-GROSS.

Excusées : Céline STEVANOVIC qui donne procuration à Françoise MAY, Salomé REICHLIN.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux. Il leur propose de rajouter deux points à l'ordre du jour, acceptés à l'unanimité des membres présents (points

9 et 10).

Il donne lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers
4. Restitution du conseiller en énergie partagé de la CCS
5. Convention pour la renaturation de la cour de l'école
6. Chasse 2024-2033
7. Haies et fascines
8. Travaux de voirie
9. Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial
10. Convention constitutive d'un groupement de commandes

11. Compte-rendu des commissions communales
12. Compte-rendu des commissions intercommunales
13. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Julie SCHÖPPERLÉ est désignée secrétaire de séance, assistée par Madame Karen HEBDING.

2. Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 23 mai 2023 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers

Les listes des DIA et des autorisations d'urbanisme sont présentées aux conseillers.

4. Restitution du conseiller en énergie partagé de la CCS

Monsieur Luc CARPENTIER, conseiller en énergie partagé de la Communauté de Commune Sundgau, présente aux conseillers municipaux le bilan énergétique des différents bâtiments communaux, réalisé à partir de photos thermiques et de l'analyse des factures d'électricité et de gaz des trois dernières années.

Les écoles représentent plus de la moitié de la consommation énergétique, l'éclairage public 30%.

Les préconisations sont les suivantes : continuer la réfection des plafonds de l'école élémentaire et le remplacement des huisseries, installer des mousseurs, vérifier la température des chauffe-eaux, optimiser la programmation du chauffage dans les différents bâtiments, ventiler les pièces plus souvent.

Il est possible d'obtenir des aides (DSIL, DETR, Climaxion, Fonds verts).

5. Convention pour la renaturation de la cour de l'école

Après délibération, les conseillers, avec 1 abstention, autorisent le Maire à signer la convention suivante avec l'association Maison de la Nature du Sundgau (MNS), rue Sainte Barbe, 68210 ALTENACH, représentée par son Président, Monsieur Daniel DIETMANN,

Article 1er : objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de financement du projet « Mon école en transition » co-construit par les deux partenaires.

Article 2 : Projet envisagé

La commune d'Aspach et la Maison de la Nature du Sundgau ont co-construit un projet ayant pour but d'animer une réflexion collective engageant tous les acteurs concernés pour repenser l'aménagement de la cour de l'école « ALBERT FALCO » d'un point de vue éducatif, écologique et paysager.

La présentation complète du projet est consultable en mairie.

Article 3 : durée de la convention

La présente convention est conclue pour la période allant du 1er septembre 2023 au 31 décembre 2024.

Article 4 : montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention est de 10168 €.

Le versement de la subvention s'effectuera selon les modalités suivantes :

septembre 2023

- un acompte de 50% du montant total sera versé à la MNS à la signature de la présente convention ;
- le versement du solde sera effectué une fois l'action finalisée.

La participation annuelle sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur.

Article 5 : avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

L'avenant précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1er.

Article 6 : justificatifs

L'Association s'engage à fournir dans les trois mois suivant la fin de l'action un bilan et une évaluation de l'action menée.

Article 7 : résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Mmes LIDY, REICHLIN et SCHÖPPERLÉ sont allées visiter des écoles qui ont végétalisé leurs cours en Allemagne lors d'une journée éco dialogue sur l'eau.

Dans le cadre de cette convention, la Maison de la Nature propose un projet à la commune après concertation des enseignants, des élèves, des parents d'élèves et des agents d'entretien. Un cahier des charges ainsi qu'une maquette seront remis à la commune.

Si le projet voit le jour, il faudra y intégrer la mise en place d'une cuve de récupération des eaux de pluie, afin d'éviter d'envoyer un maximum d'eau dans le réseau.

6. Chasse 2024-2033

Monsieur le Maire informe les conseillers que les baux de chasse seront renouvelés en 2024. Il leur rappelle la procédure et propose de constituer les deux commissions suivantes : la commission consultative communale de la chasse et la commission de dévolution.

Après délibérations, l'unanimité des conseillers, désigne les membres suivants :

Commission de dévolution :

- Monsieur le Maire Fabien SCHOENIG, titulaire
- Juan Carlo RODRIGUEZ, titulaire
- Serge STIMPFLING, titulaire
- Dominique STOESSEL, titulaire
- Céline STEVANOVIC, suppléante
- Françoise MAY, suppléante
- Julie SCHÖPPERLÉ, suppléante
- Madame La Trésorière de la commune
- Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ou de son représentant

Commission consultative communale de la chasse (4C)

- Monsieur le Maire Fabien SCHOENIG

- Dominique STOESSEL

- Juan-Carlo RODRIGUEZ

- MM Serge STIMPFLING et Pascal SCHURCH,
représentants des agriculteurs ou viticulteurs désignés par la
Chambre d'Agriculture de la Région Alsace.

Le Conseil municipal, après avoir été informé des dispositions des articles L429-12 et L429-13 du code de l'environnement concernant la destination du produit de la chasse et la consultation des propriétaires pour la période du bail du 2 février 2024 au 1er février 2033, décide de consulter les propriétaires pour l'abandon du loyer de la chasse à la commune dans le cadre d'une consultation écrite.

Le produit de la location de la chasse est abandonné à la commune lorsqu'il en a été expressément décidé ainsi par les deux tiers au moins des propriétaires représentant les deux tiers au moins des fonds situés sur le territoire communal. La non-réponse vaut refus d'abandon du produit à la commune.

Les modalités de consultation sont les suivantes : courrier avec un délai de réponse au 1er septembre 2023.

La décision d'abandonner ou non le loyer de la chasse est publiée. La publication fait courir le délai de 10 jours opposable aux propriétaires souhaitant se réserver l'exercice du droit de chasse ou bénéficier du droit de priorité pour louer le droit de chasse sur les terrains enclavés, pour en aviser par écrit le maire.

En cas d'abandon à la commune, le produit de la chasse sera affecté à la couverture des cotisations obligatoires pour les propriétaires des assurances accident agricole.

7. Haies et fascines

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des échanges de terrains avec la société HOLCIM, il s'avère finalement qu'il n'est pas possible d'échanger de la terre agricole contre de la forêt sans la préemption de la SAFER et des agriculteurs.

La question est de savoir si la commune pose la question aux agriculteurs, sachant que la SAFER ne préemptera pas.

Une autre solution serait de signer une convention avec la société HOLCIM pour que la commune puisse exploiter les haies et fascines.

8. Travaux de voirie

Le maire informe les conseillers qu'il a rencontré le bureau d'étude pour le projet de réfection des rues des Jardins, de la Litten et de la Forêt.

Le devis pour le relevé topographique de ces rues a été retourné au géomètre Rémy OSTERMANN, document nécessaire au bureau d'étude.

Il a également demandé un chiffrage pour une chaussée drainante et absorbante car l'Agence de l'Eau peut subventionner ces travaux à hauteur de 60%.

9. Convention constitutive d'un groupement de commandes

Les conseillers, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention suivante avec la Communauté de Communes Sundgau :

Conformément à l'article L.2113-6 du code de la commande publique, il est convenu ce qui suit :

Article 1. Objet du groupement de commandes

Il est créé un groupement de commandes en vue de la

conclusion d'un marché pour la réalisation des vérifications périodiques obligatoires des établissements recevant du public, les établissements soumis au code du travail et les aires de jeux et équipements sportifs.

La durée de ce marché est fixée à un an, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 et est renouvelable une fois pour une période de trois ans.

Article 2. Durée du groupement

La présente convention est applicable dès signature des parties et pour la durée des marchés publics en découlant.

Article 3. Désignation du coordonnateur

Le coordonnateur du présent groupement est la Communauté de Communes SUNDGAU.

Les prérogatives et missions de ce coordonnateur s'établissent comme suit :

- rédaction du cahier des charges et du dossier de consultation des entreprises pour les marchés à conclure.

- dans le respect des dispositions du Code de la Commande Publique, l'organisation des opérations de sélection des candidats et d'attribution des marchés.

La Communauté de Communes prend intégralement en charge les frais de publication liés à la mise en concurrence. Aucune participation ne sera demandée à ce titre aux autres membres du groupement.

Article 4. Règles de passation

Dans le cadre de ses missions, le coordonnateur du groupement de commandes procède à la mise en concurrence préalable au marché.

La procédure retenue sera en fonction de l'évaluation du besoin, après l'étape de diagnostic, conformément au seuil de procédure en vigueur à la date de la consultation.

Article 5. Attribution des marchés

Pour l'attribution du marché, un rapport d'analyse sera rédigé, en fonction de critères préalablement déterminés, avec proposition d'attribution et transmis par courriel aux membres pour avis.

Un délai de réponse sera fixé aux membres du groupement pour transmettre l'avis favorable ou non au coordonnateur. À défaut de réponse dans le délai imparti, l'avis sollicité sera considéré comme favorable à la proposition.

Dans le cas où le besoin s'évalue au-dessus du seuil de procédure formalisée et conformément à l'article L 1414-3 du CGCT, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement.

Le coordonnateur attribue et informe les candidats non retenus. Chaque membre sera chargé de signer, notifier et exécuter les marchés le concernant.

Dans le cas où le marché serait alloué, il est rappelé que l'attribution s'effectuera par lots, chaque membre du groupement étant engagé à signer le marché spécifique lui revenant, par lot, en fonction de l'attributaire désigné en fonction du rapport d'analyse des offres.

Le retrait d'un membre du présent groupement après la publication de l'avis d'appel public à la concurrence n'est pas autorisé.

Article 6. Contentieux

Une procédure amiable sera organisée préalablement à toute action contentieuse. Les parties désigneront dans ce cas et d'un commun accord l'arbitre du conflit.

Toute action contentieuse relative à la présente convention sera portée devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG.

10. Compte-rendu des commissions communales

Angélique LIDY : commission des affaires scolaires

- L'école a été évaluée par l'Éducation Nationale, les projets et apprentissages sont travaillés et concertés entre les différents niveaux. L'apprentissage numérique pourrait malgré tout être accentué.

- Conseil d'école : retour sur les sorties scolaires, remerciements aux ouvriers communaux pour leur aide et implication dans le projet pour participer au reboisement des forêts / pépinière scolaire. Un devis comparatif pour les achats scolaires a été demandé à la société ELLENBACH et à HISLER MAJUSCULE, c'est la deuxième société qui a remporté le marché.

- Rentrée 2023-2024 : 102 élèves sont inscrits, les enseignants restent les mêmes.

- Une rencontre a eu lieu avec Madame LIDY, Monsieur le Maire, le périscolaire d'ASPACH et les représentants de la Communauté de Commune Sundgau afin de trouver une solution au problème d'effectifs des enfants accueillis. En effet, les locaux deviennent trop petits.

Plusieurs solutions ont été proposées, pose d'un algéco, utilisation d'une salle de classe, agrandissement. Pour le moment aucune de ces solutions n'est envisageable.

Il a été décidé de permettre au périscolaire d'installer une armoire dans le sas d'entrée de l'école maternelle et d'utiliser une partie du hall d'entrée afin de créer un espace « moment calme ».

Monsieur le Maire remercie Madame LIDY pour son implication et sa participation aux diverses réunions.

Alain WOLF : commission environnement et commission patrimoine

- Le 5 juin dernier a eu lieu l'inspection de la commune afin de conserver les 3 libellules. La décision interviendra en novembre, après analyse des réponses et du tour fait dans le village.

- Le 6 juin dernier, certains membres du conseil municipal se sont réunis pour la relecture du « Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs » (DICRIM). Il a été mis en ligne sur le site de la mairie. La prochaine étape est la rédaction du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), que la commune doit produire car elle se trouve en risque sismique 4 sur 5.

- Mardi 13 juin Monsieur LEROIDE et la Maison de la Nature sont venus présenter le dossier trame verte, bleue et noire, l'objectif étant de mettre les différentes idées sur un plan. Le compte-rendu sera transmis à la commune et la commission environnement pourra s'en servir pour les prochaines années, le but étant de lutter contre l'érosion de la biodiversité.

Monsieur le Maire remercie les conseillers qui participent à ces différentes réunions.

Dominique STOESSEL : commission de l'information

- Le prochain Tout Aspach paraîtra mi-septembre.

- La fréquentation du site internet de la commune est en hausse, environ 700 connexions par mois.

- L'application ILLIWAP comporte environ 400 abonnés.

Céline STEVANOVIC : commission cadre de vie

septembre 2023

- Pose raisonnée de fleurs d'été.

- Rentrée 2023, re-travail de tous les massifs plantes/vivaces prévus - tri et réorganisation des plantes.

- Rdv avec l'association Saxo'clock mardi dernier pour nous informer de leurs recherches difficiles de saxophonistes suite à des départs.

- Devis à venir pour des agrès concernant l'aménagement du parc à bosses (supers dispositifs, nous attendons les prix).

- La signalisation du parc à bosses est prévue fin juillet.

- Mardi 29 août, organisation d'une soirée à la MdA avec les membres du conseil municipal, les agents et le corps enseignant ; invitation à venir.

- Démarrage des aménagements coin du garage et terrain de foot (déclaration de travaux).

- Devis en cours pour la plantation fin septembre d'arbres dans le parc de la mairie et au stade.

- Le crépis de la partie vestiaire de la MdA est prévu en propre régie par les agents cet automne (déclaration de travaux).

- Pas encore de retour de l'ASCLA sur la marche Aspachoise envisagée... relance prévue cet été, projet certainement pour février 2024

- Pas de retour de M. Semproli pour un tournoi de pétanque en août... relance prévue.

Céline STEVANOVIC : commission sécurité - mobilité

- Une réunion de la commission aura lieu en août pour l'implantation des coussins berlinois et de la future écluse direction ALTKIRCH.

- Réalisés comme convenu : les zébras jaunes et les protections aux arrêts de bus et couloirs piétons de la Mairie et l'interdiction de stationnement devant l'atelier.

- Suite des travaux : intervention fin juillet, août :

i. Passages piétons et couloirs piétons divers (pas partout pour raison de budget, on fera le reste en 2024) - rues autour de l'école et Route Principale (pas côté futurs travaux d'eau bien sûr !).

ii. Protection des arrêts de bus (plots blancs).

iii. Pose des nouveaux plots leds solaires et déplacement des anciens au PP Mairie.

iv. Réinstallation différente des séparateurs de voie de l'aménagement côté Steige.

- Rue des Alouettes : officialisation du passage à 30 prévu suite à demande de riverains.

- Test barrettes "sonores" dans le virage de l'atelier.

11. Compte-rendu des commissions intercommunales

SIAEP : prochaine réunion le 12 juillet.

Communauté de communes Sundgau : réunion du Bureau jeudi 6 juillet.

12. Divers

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'Association des Maires de France a lancé un appel dimanche dernier à une mobilisation civique des citoyens pour le retour à l'ordre républicain le lundi 3 juillet midi. Des maires et quelques habitants de la CCS se sont retrouvés sur la place de la mairie d'ALTKIRCH. Monsieur le Maire les remercie pour leur soutien.

Sandrine JOLY signale que le miroir de sécurité placé à l'intersection rue de Walheim / rue de Tagolsheim a bougé. Les ouvriers communaux vont être prévenus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h10.

Décès

7 mai 2023	Jean-Pierre WALTHER
23 juillet 2023	Patrick STOESSEL
11 septembre	Françoise Odette Emilie MENU veuve WALTHER



Toutes nos condoléances
aux familles en deuil.

Apprendre à porter secours en s'amusant !

Angélique LIDY

Le lundi 5 juin 2023, Monsieur Bazoge Julien, aspachois, a remis officiellement à l'équipe enseignante de l'école Albert Falco une mallette pédagogique « Pas de panique, apprendre à porter secours en s'amusant » permettant de transmettre les bases de la prévention et du secourisme à tous les enfants de la petite section au CM2.

Cette mallette est le fruit d'une collaboration entre des professionnels du secours et des enseignants pour permettre aux élèves de jouer et d'apprendre à porter secours de manière ludique, rassurante et progressive.

Elle est composée de séquences pédagogiques complètes. Chaque séquence est constituée d'un album (à lire en classe), d'activités complémentaires (coloriages...) et de mises en scènes des histoires proposées afin que chaque élève puisse s'approprier les gestes de prévention et de premiers secours.

Différentes thématiques y sont abordées : le traumatisme simple, l'appel des secours, le malaise, la prévention incendie, les saignements et les brûlures et la découverte de l'univers des secours.

Cette mallette vient compléter un travail de l'équipe enseignante d'Aspach qui a déjà initié, il y a plusieurs années, des ateliers destinés aux élèves pour permettre à chaque enfant de se familiariser avec les gestes de premiers secours et la conduite à tenir si on est victime ou spectateur d'un accident.

L'équipe enseignante et la municipalité remercient vivement Monsieur Bazoge et l'association « Pas de Panique ! » pour la remise de cette mallette !



Articles à vendre

La commune propose à la vente :

- une cage à lapins
- un baby-foot
- un photocopieur
- des meubles de bureau

Si l'un de ces articles vous intéresse, veuillez contacter le secrétariat de mairie pour obtenir plus d'informations (dimensions, prix...).



Commémoration du 8 mai

Le samedi 6 mai nous nous sommes retrouvés, après la célébration religieuse, autour du monument aux morts de la mairie afin de commémorer la fin de la guerre et pour perpétuer le souvenir de celles et ceux qui ont combattu et souvent donné leur vie pour notre liberté.

Une gerbe a également été déposée à l'ancien monument aux morts récemment rénové. Nous publions ci-après quelques informations transmises par M. Michel MARTIN concernant les noms des victimes de 1939-1945 y figurant.



MONUMENTS AUX MORTS D'ASPACH (HAUT-RHIN)

Michel MARTIN

VICTIMES DE LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE (1939 – 1945)

BIENTZ Georges Auguste, né à Aspach, le 13 mai 1924, fils de Bientz Léon Auguste et Richert Caroline, secrétaire de mairie, célibataire, date du décès fixée au 27 octobre 1944, sur le front de l'est, à 20 ans. « Acte de décès n°6/1968, à Aspach ».

BIENTZ Joseph Antoine, né à Altkirch, le 22 mai 1921, fils de Bientz Léon Auguste et Richert Caroline, étudiant, célibataire, date du décès fixée au 30 septembre 1943, sur le front de l'est, à 22 ans. « Acte de décès n°5/1968, à Aspach ».

BIENTZ Oscar Joseph, né à Bisel, le 13 novembre 1922, fils de Bientz Joseph Léon et Rocklin Marie, célibataire, quartier-maître fusilier dans la marine, décédé le 1er novembre 1944, à Montigny / Meurthe-et-Moselle (54), à 22 ans. « Acte de décès n°7/1951, à Aspach ».

BRAND Pierre Joseph, né à Illfurth, le 16 octobre 1924, fils de Brand Joseph et Roeslin Marie-Anne, célibataire, décédé le 29 janvier 1944, à Neutitschein (Allemagne), à 22 ans. « Acte de décès N°3/1951, à Aspach ».

BURGART Marcel Antoine, né à Aspach, le 17 janvier 1921, fils de Burgart Emile et Schnieringer Cécile, célibataire, décédé le 26 mars 1944, à Marienbad (Tchécoslovaquie), à 23 ans. « Acte de décès N°11/1950, à Aspach ».

BURGY Aimé Charles Joseph, né à Aspach, le 30 avril 1925, fils de Burgy Charles et Schoenig Marie Adèle, célibataire, décédé le 13 février 1943, à Seppois-le-Bas, à 17 ans. « Acte de décès n°14/1962, à Aspach ».

BURGY Joseph Eugène, né à Aspach, le 17 août 1924, fils de Burgy Laurent et Hassenboehler Marie Eugénie, célibataire, décédé le 1er mai 1944, près de Putleis (Russie), à 20 ans. « Acte de naissance avec mention n°7/1924, à Aspach ».

CAYOT Francois, né à Aspach, le 27 octobre 1924, fils de Cayot Eugène et Dozier Rose, employé de bureau, célibataire. Engagé dans la Résistance ; arrêté à Paris le 6 avril 1944 ; déporté au camp de concentration d'Oranienburg, puis à celui de Bergen-Belsen. Date du décès fixée au 31 décembre 1945, à 21 ans. « Mort en déportation – arrêté du 3 mars 2000 ». « Acte n°8/1949, à Aspach ».

HASSENBOEHLER Joseph Eugène Charles, né à Aspach, le 1er avril 1924, fils de Hassenboehler François Joseph et Zurbach Marie Joséphine Georgette, célibataire, décédé le 5 décembre 1943, près de Michailorka (Russie), à 19 ans. « Acte de naissance avec mentions n°2/1924, à Aspach ».

HASSENBOEHLER François, né à Aspach, le 16 décembre 1928, fils de Hassenboehler François Joseph et Zurbach Marie Joséphine Georgette, décédé à Altkirch, le 9 septembre 1944, à l'âge de 15 ans et 9 mois. Victime civile. « Acte de naissance avec mentions, n°10/1928, à Aspach ».

KUGELIN René Louis, né à Mulhouse, le 21 novembre 1920, fils de Kugelin Albert et Naegelin Albertine, célibataire, mécanicien, décédé le 30 août 1945, à Vitrosch, près de Prerevy (Tchécoslovaquie), à 25 ans. (Frère de Kugelin Joséphine (1908-1968) épouse de Knecht Joseph) « Acte de décès n°1/1961, à Aspach ».

KRUCKER Oscar, né à Aspach, le 14 décembre 1913, fils de Krucker Joseph et Bach Marie Augustine, marié à Altkirch, le 1er mars 1935, avec Jund Marie Jeanne, décédé le 3 août 1944, à Varsovie (Pologne), à 30 ans. « Acte de décès n°10/1949, à Aspach ».

MARTIN Louis Joseph, né à Aspach, le 28 mars 1915, fils de Martin Joseph Louis et Knecht Marie Madeleine Léonie, comptable, veuf de Schmidlin Anna (mariage à Altkirch, le 11 septembre 1942 / décès d'Anna, le 1er août 1943), déclaré décédé sur le front de l'est, en Pologne, à la date du 31 janvier 1945, à 29 ans. « Acte de décès n°3/1955, à Aspach ».

SCHOENIG Raymond Joseph Eugène, né à Aspach, le 19 septembre 1926, fils de Schoenig Louis et Cayot Eugénie, serrurier, célibataire, déclaré décédé sur le front de l'est, en Allemagne, à la date du 30 avril 1945, à 18 ans. « Acte de décès n°4/1958, à Aspach ».

STOESSEL Auguste, né à Aspach, le 30 mars 1921, fils de Stoessel Auguste et Bir Antoinette, célibataire, déclaré décédé à la date du 31 décembre 1945, à 24 ans. « Acte de décès n°3/1952, à Aspach ».

STOESSEL René, né à Altkirch, le 9 mars 1914, fils de Stoessel Jules et Eby Cécile, marié à Aspach, le 16 mai 1938, avec Dandlo Amandine, père de Denise, née à Aspach, en 1939 et Annette, née à Aspach, en 1940, chauffeur-mécanicien, décédé le 27 août 1944, à Buzau (Roumanie), à 30 ans. « Acte de décès n°4/1950, à Aspach ».

WOLF Frédéric Erwin, né à Wyhlen (Allemagne), le 9 mai 1919, fils de Wolf Frédéric (déc. à Strasbourg, le 24 juin 1928) et Hassenboehler Philomène, coiffeur, célibataire, décès fixé au 31 décembre 1944, sur le front de l'est, à 25 ans. « Acte de décès n°5/1961, à Aspach ».



MESSAGE

DE **MONSIEUR SÉBASTIEN LECORNU**, MINISTRE DES ARMÉES

ET DE **MADAME PATRICIA MIRALLES**, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX ANCIENS COMBATTANTS ET À LA MÉMOIRE

À L'OCCASION DU 8 MAI 2023

8 mai 1945, il y a 78 ans : l'Allemagne nazie capitule devant les Alliés réunis à Berlin. C'est la Victoire.

Ce jour-là, les forces de la liberté triomphent non seulement contre une armée, mais aussi contre une idéologie qui écrasait l'Europe et la liberté de ses peuples. Après six années de guerre, l'écho de l'Armistice se répand partout sur le continent, apportant aux peuples la joie de la Libération, et la fierté d'avoir vaincu.

Après six années de terreur, la lumière se lève enfin sur tout un pays, révélant à la fois l'opprobre de ceux qui ont collaboré, et le courage de ceux qui ont résisté pour permettre la Victoire.

Il y a 80 ans, l'année 1943 fut une année terrible. La répression s'accroît, l'extermination des Juifs d'Europe et des opposants au régime nazi bat son plein. Pourtant, le cours de la guerre change. À l'Est, les armées nazies ont perdu la bataille de Stalingrad. Au sud, les Alliés ont débarqué en Afrique du Nord. Ils le feront bientôt en Italie. La Corse est libérée en septembre. Nos outre-mer se distinguent dans les trois océans et notamment dans les Antilles et en Guyane par la Dissidence opposée à Vichy. La deuxième division blindée du général Leclerc est créée, elle débarquera quelque mois plus tard en Normandie, avant de libérer Paris, puis Strasbourg. Il n'y a plus une parcelle de notre territoire où l'on ne compte de résistants à l'occupant.

Chacun peut ressentir que le destin des armes a basculé. Même si la lutte sera encore longue : « L'épreuve présente n'est pas terminée, mais voici qu'au loin se dessine la fin du pire drame de notre histoire », indique le général de Gaulle aux Français libres et aux Français occupés dans son message du 14 juillet 1943.

La Résistance s'unit partout en France, et, sûre de l'issue finale du combat, s'engage dans l'élaboration de ce qui réunira les Français après la guerre. Les ombres qui pèsent sur le destin de la Nation s'éclaircissent assez pour qu'un dessein pour la France d'après-guerre puisse commencer à être tracé.

Avec la fin du conflit apparaissent de nouveaux défis pour reconstruire l'Europe, pour renouer avec la démocratie et pour soutenir nos soldats qui poursuivent le combat dans une guerre qui n'est pas encore achevée en Asie. Il faudra enfin tirer les conséquences des échecs militaires de 1940 pour renforcer les armées de la France face aux menaces qui la visent. Hier comme aujourd'hui, c'est un combat que nous ne devons pas perdre de vue.

Avec la Victoire, vient aussi le retour des prisonniers, des déportés et la longue attente de ceux qui ne reviendront pas, ayant sacrifié leur vie pour notre liberté. Enfin, il y a tous ceux que plus personne n'attend, car ils ont été déportés par familles entières dans des convois vers l'Est, qu'un holocauste achevait.

Écoutons les survivants et les vétérans qui nous transmettent la mémoire de leurs compagnons, pour que leur témoignage ne disparaisse pas avec eux et qu'il inspire ceux qui s'imaginent leur liberté pour définitivement acquise.

Souvenons-nous enfin du sang versé : il fut le prix de notre liberté. Mourir pour que d'autres puissent vivre libres : c'était le prix exorbitant dont plus de 10 millions de soldats alliés se sont acquittés. Un prix qui, hier comme aujourd'hui, augmente à chaque renoncement, à chaque fois que nous oublions notre passé.

Au bout, le 8 mai 1945 offrit la plus grande gloire du monde aux femmes et aux hommes qui n'avaient pas cédé. La Victoire leur offrit la liberté.

Vive la République.

Vive la France.



L'espace France Rénov' porté par le Pays du Sundgau est le guichet unique pour vous accompagner dans vos travaux de rénovation énergétique dans le Sundgau. Que ce soit pour l'habitat ou les bâtiments du petit tertiaire (les gîtes, les commerces, les surfaces de bureaux...).

Il s'agit d'un service gratuit, neutre et indépendant.



L'accompagnement se fait en 3 étapes :

1. Un premier niveau d'information sur les aides financières disponibles et une évaluation des besoins pour rénover le logement (maisons individuelles, logements dans un bâtiment collectif).

2. Un accompagnement personnalisé sur les choix techniques et les priorités de réalisations.

✳️ **3. Un suivi du porteur de projets jusqu'à l'engagement des travaux.**

Face au succès du programme SARE et pour développer la troisième étape d'accompagnement, un deuxième conseiller en rénovation énergétique a été recruté en 2023.

N'hésitez pas à nous contacter pour vous accompagner dans votre projet.

Par mail : conseiller.renovation@pays-sundgau.fr

Ou par téléphone au 03 89 25 96 68

Parc à bosses

Dans le but de coller au mieux au besoin de nos jeunes habitants nous lançons un questionnaire au sujet de l'utilisation du « parc à bosses » en travaux sur l'ancien stade afin d'optimiser, à moindre frais, son utilisation.

Nous proposons aux (futurs) utilisateurs (parents et enfants) de répondre à quelques questions :

- Avez-vous déjà utilisé le Parc à Bosses Aspachois (en test) ?
- Pensez-vous que cette activité pourra vous convenir ou à vos enfants ?
- Estimez-vous que le tracé est sportivement intéressant ?
- Est-il trop doux ?
- Est-il trop difficile ?
- Seriez-vous plus enclin à venir faire un tour au Parc à Bosses avec le genre d'agrès illustrés ?



Vous avez la possibilité de répondre au questionnaire en ligne en scannant le qr-code ci-contre.

Nous comptons sur vos retours pour améliorer cette offre, ou à défaut la remplacer.



<https://forms.gle/1Fncqbsp8Dhs6aJm9>

Sécurité

Céline STEVANOVIC

Des travaux divers de sécurisation des rues ont eu lieu cet été et vont se poursuivre...

Pour rappel, les travaux sur la Route Principale (voir photos) concernent le marquage d'une bande de rives que nous continuons en test jusqu'à la rue des Jardins.

À noter que les travaux de marquage des bandes de rives concernant le reste du village auront lieu après les travaux d'adduction en eau potable prévus dès cet automne sur le dernier tronçon de la Route de Thann (côté Altkirch) !

La circulation moins dense sur la Route de Thann mais avec des vitesses très excessives nous oblige à continuer toujours plus dans la recherche de solutions de ralentissement (en rapport avec notre Budget).

Nous y travaillons.

Les habitants de la Route de Thann, et même autour de l'école, se plaignent de ces comportements routiers tout à fait dangereux.



Adressage

Comme déjà évoqué, nous avons démarré avec LA POSTE un projet d'étude de toutes les adresses postales du village.

Cette étude a démarré mi-septembre.

Le rapport de la situation (AUDIT) devrait nous être rendu début 2024.

Ce rapport d'audit inclura des préconisations sur un meilleur adressage ; nous organiserons après cela une réunion publique pour valider ensemble (ou non) les préconisations proposées.

Nous revenons vers vous !

Contexte : La loi 3DS relative à la **D**ifférenciation, la **D**écentralisation, la **D**éconcentration et portant diverses mesures de **S**implification de l'action publique locale a été adoptée définitivement par l'Assemblée Nationale et le Sénat en février 2022. Cette loi vient d'étendre l'obligation de nommer et numéroter les voies aux communes de moins de 2 000 habitants, qui en étaient, jusque-là, exemptées, en créant une **Base d'Adresse Locale**.

La loi 3DS

Plus de **2000**
élus locaux consultés

Un an
de concertation
sur tous
les territoires

Plus de **20**
élus locaux consultés

Plus de **80**
propositions initiales
pour conforter l'action
publique locale

270
articles
dans le texte
définitif adopté par
l'Assemblée nationale
et le Sénat

Garage de l'ex stade de foot

Il a subi une véritable métamorphose grâce au travail acharné et à l'inspiration de nos ouvriers et de la commission Cadre de Vie.



avant



pendant...



après !

Repas CM, agents communaux et personnel enseignant

C'est dans une ambiance conviviale que nous nous sommes retrouvés à la Maison des Associations en cette fin de mois d'août. Si le barbecue a dû être annulé en raison de la météo incertaine, le soleil n'en a pas moins brillé dans les cœurs.



expo de documents d'archives

septembre 2023

Tilleul

Suite aux intempéries de ce mois de juillet le grand tilleul de la rue du Réservoir, constitué en fait de deux arbres, s'est cassé et la partie restante a été fortement fragilisée. Nous avons dû procéder à l'abattage pour des raisons de sécurité.

Le panneau reproduit ici explique l'origine de ces arbres. Il sera remplacé pour perpétuer le souvenir de M. Barth. Nous envisageons de replanter un arbre ou en tout cas de matérialiser l'emplacement d'une manière ou d'une autre.



DEUX TILLEULS

en mémoire de Jean BARTH

Le 16 juillet 1915, en pleine journée, Jean Barth, de Heidwiller, âgé de 59 ans, a été abattu par un tir provenant des troupes françaises. Il était venu, sans se cacher, s'occuper sur un champ bordant le Koepflawag, à la limite entre Aspach et Heidwiller. Même si le décès est survenu à Aspach, il a été enregistré à Heidwiller, et l'intéressé figure sur le monument aux morts de Heidwiller.

Les deux tilleuls de la rue du Réservoir, qui n'en forment plus qu'un seul, auraient été plantés avec une croix en bois, en souvenir de ce tragique décès. Compte tenu de leur taille, c'est possible, en un lieu bien ensoleillé et non loin d'une source.



Photos et texte - M. Michel MARTIN

LE SAVIEZ-VOUS ?
Jean Barth, était le frère de Thérèse Barth, mariée à Aspach, avec Joseph Albert Lerdung.



Appel à candidature : service civique à l'école primaire

L'école recherche pour l'année scolaire 2023-2024 un service civique. La personne recrutée aura pour missions de contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes ainsi qu'à l'inclusion des élèves en situation de handicap.

Poste rémunéré à raison de 24h/semaine.

Pour tout renseignement et/ou candidature, vous pouvez contacter l'école au 09.60.48.14.11

ILLFURTH 

SALON
du
LIVRE

DIMANCHE
1^{er} octobre

Rencontres & Dédicaces,
Spectacles - Expositions - Troc-livres

10h-18h Salle polyvalente Entrée libre

Expositions

« **La cuvée exceptionnelle du basket Nord-Sundgau** », par Jean-Paul Girard
Photos tirées du livre et séance de dédicaces en présence des joueuses.

« **Tango mou** », par Lili Terrana
Papiers découpés et dansés, créations en volume et pop-up.

Linogravures, par Jessica Balga
Créations poétiques artisanales, réalisées à la main. Démonstrations.

Arbres & bestiaire fantastiques, par Richard Chapoy
Sculptures artistiques à base de livres et de papier.

Atelier créatif

« **Les Féveilles de papier** », par Marlyse Klein-Infanti et Sylvie Hassenboehler-Martin. Les deux auteures-illustratrices proposeront un atelier autour de leurs personnages fétiches : les Féveilles.

Troc-livres

La bibliothèque municipale met à disposition du troc, des ouvrages retirés de ses collections. Venez avec ou sans livres et repartez avec des livres d'occasion, le tout gratuitement !

Spectacles

Avec Emmanuelle Filippi-Hahn, conteuse de l'association Perles d'Histoires.

14 h : « Les Trois petites Poulettes » (durée 30/40 min.)

3 œufs, 3 poulettes et 1 renard !

Version détournée des trois petits cochons, des histoires pleines d'émotion, d'humour, de suspense, pour rire et jouer à se faire peur.

16 h : « De glace et de feu » (durée 30/40 min.)

Arrive l'hiver si froid qu'il transforme bêtes et gens en statues de glace. En ce temps-là, il ne fallait pas laisser s'éteindre le feu. En ce temps-là, la glace était plus forte que le chasseur...

Gratuit - Tout public, dès 4/5ans - dans la limite des places disponibles

LES RÈGLES DE SÉCURITÉ ET D'ÉQUIPEMENT

Trottinette électrique, gyropodes, overboards et engins motorisés du même type.

Décret du 23/10/2019

Casque

Fortement recommandé en agglomération
ou sur les voies vertes et les pistes cyclables.

*Obligatoire à compter
du 1^{er} juillet 2020.

Vêtement réfléchissant

Obligatoire la nuit ou si la visibilité est réduite
et fortement recommandé le reste du temps.

À défaut vous risquez une amende
forfaitaire de 35 €.

Avertisseur sonore*

À défaut vous risquez
une amende forfaitaire
de 17 €.

Système de freinage*

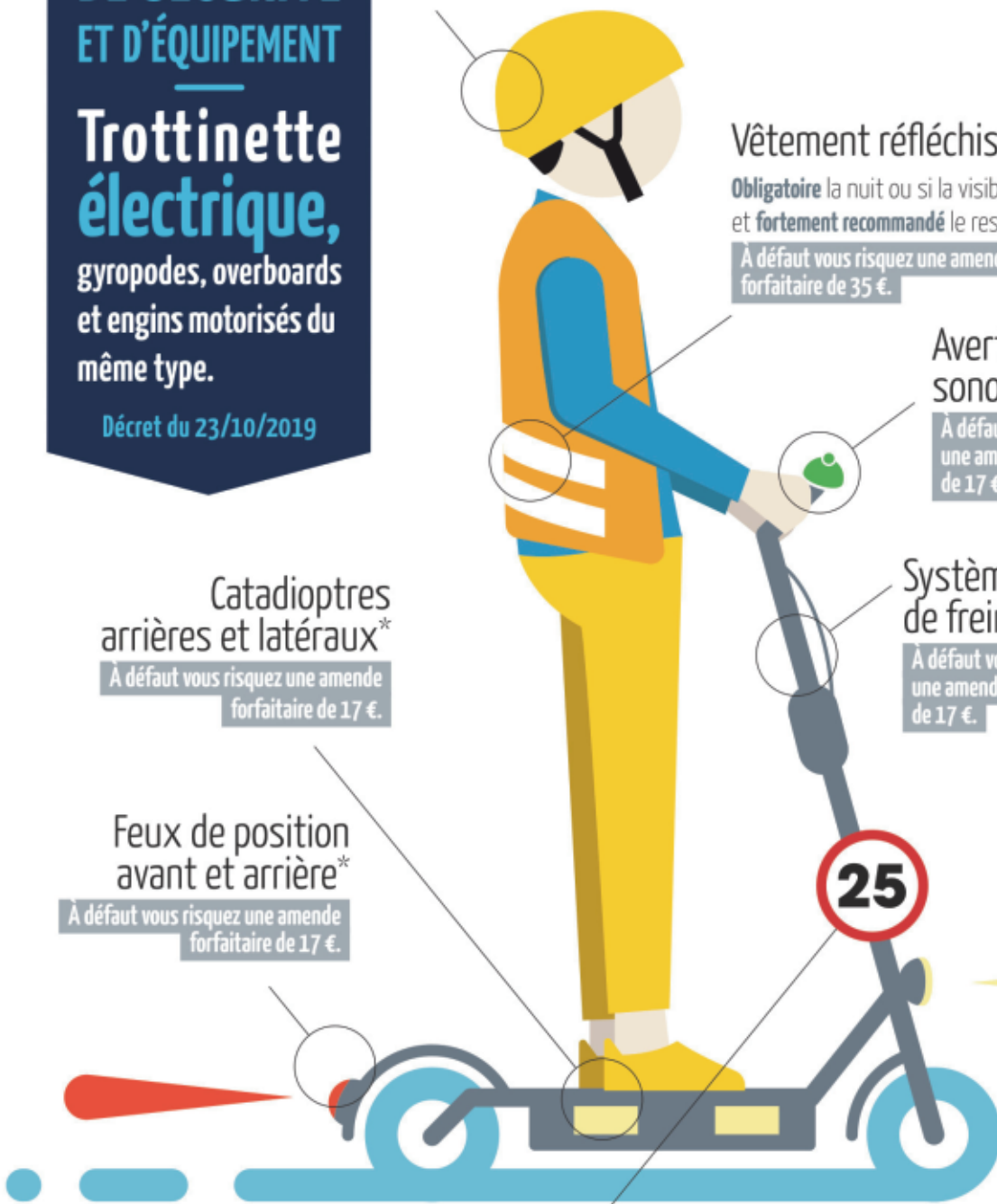
À défaut vous risquez
une amende forfaitaire
de 17 €.

Catadioptres arrières et latéraux*

À défaut vous risquez une amende
forfaitaire de 17 €.

Feux de position avant et arrière*

À défaut vous risquez une amende
forfaitaire de 17 €.



Engin bridé à 25 km/h Si ce n'est pas le cas,
rapprochez vous de votre revendeur ou du constructeur.

Vous risquez l'immobilisation, la mise en fourrière,
la confiscation de l'engin et jusqu'à 1 500 € d'amende.



**Partageons
la route**

Équipement

Sur la route

Ce n'est pas un jeu d'enfant

Les enfants de moins de 12 ans n'ont pas le droit de conduire ces engins.

-12

Vous risquez une amende forfaitaire de 135 €.

Le trottoir c'est pour les piétons

La circulation sur le trottoir est interdite.



Vous risquez une amende forfaitaire de 135 €.

Le stationnement sur un trottoir n'est possible que s'il ne gêne pas la circulation des piétons.

Lorsque vous conduisez, restez vigilant



L'utilisation du téléphone, d'un casque audio ou d'écouteurs est interdite.

Vous risquez une amende forfaitaire de 135 €.

Sur la route chacun sa place



Vous avez l'obligation d'utiliser les pistes et bandes cyclables lorsqu'il y en a et l'interdiction de rouler sur les axes dont la limitation est supérieure à 50km/h.

À plusieurs, vous devez vous suivre en file indienne. Rouler côte à côte est interdit.

Vous risquez une amende forfaitaire de 35 €.

Une seule personne à bord



Le transport de passager est interdit !

Vous risquez une amende forfaitaire de 35 €.

Voyagez léger



Tout remorquage et toute charge sont interdits ! Seule une sacoche de petite taille est autorisée au niveau du guidon.

Vous risquez une amende forfaitaire de 35 €.

Le code de la route c'est pour vous aussi



Respectez les feux de signalisation, sens interdits, lignes blanches continues, stop, marquage au sol, règles de priorité (y compris celle des piétons)...

Vous risquez une amende forfaitaire de 135 €.



La Cathédrale de Strasbourg et son horloge

comme vous ne les avez jamais vues

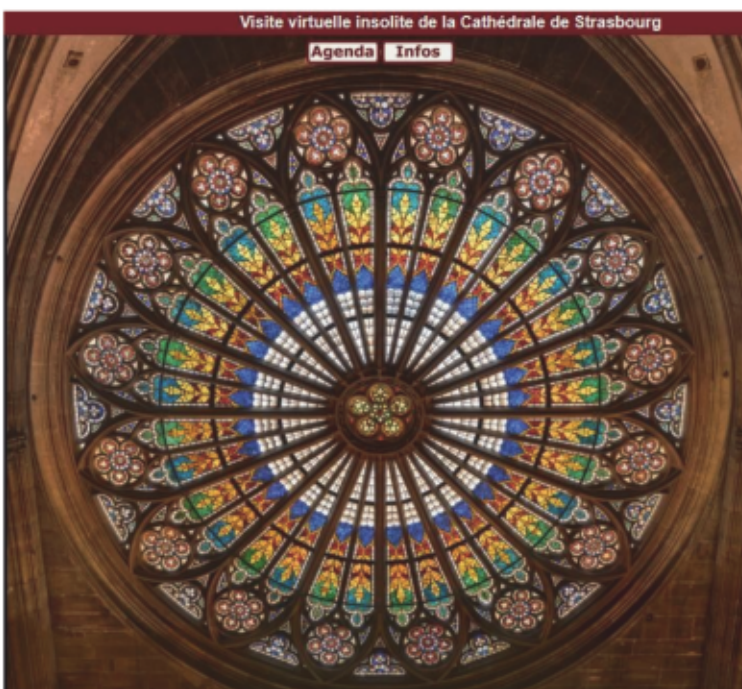
En 2015 a été célébré le millénaire de cette splendide Cathédrale qui, construite sur les fondations d'origine de celle de 1015 entre 1176 et 1439, a été l'édifice le plus élevé de la chrétienté jusqu'à la construction de la flèche en fonte de la Cathédrale de Rouen en 1876.

A l'occasion de ce millénaire il a été fait appel à un photographe, Pascal Renard, pour la photographier sous toutes ses coutures. Ses clichés sont disponibles en accès libre sur le net et vous permettront une immersion totale dans ce formidable chef d'œuvre ! Pour cela vous pouvez utiliser le lien ci-dessous :

<https://www.alsace-360.fr/2015/Fondation-Oeuvre-Notre-Dame/visite-virtuelle-insolite-cathedrale-strasbourg/>

La page d'accueil vous montrera le logo de « l'œuvre Notre Dame » qui a en charge ce monument ; en cliquant sur ce logo et les flèches qui vous seront proposées au fur et à mesure, vous pourrez la parcourir de la crypte au clocher

Voici quelques exemples d'images dans lesquelles vous pourrez vous déplacer à l'aide de la souris



Vous pourrez aussi **découvrir en détails l'horloge astronomique !**

Pour cela, dans un premier temps, placez-vous face à elle et cliquez sur le logo que je vous ai entouré en rouge.

Il vous permettra d'accéder à un petit document que j'ai rédigé sur l'histoire et le fonctionnement de l'horloge ! Pour cela j'ai utilisé certaines copies d'écran des photos de Pascal Renard et celui-ci, jugeant le document intéressant, a pris l'initiative de mettre un lien permettant d'y accéder



Plus fort encore !

En zoomant au maximum sur le calendrier, vous allez voir apparaître à la date du 21 juin un petit logo qui, si vous cliquez dessus, vous fera découvrir l'envers du décor, à savoir le mécanisme de cette horloge ! C'est fantastique



Bonne promenade et un grand merci à Pascal Renard d'avoir rendu cette découverte possible

J.J. Ludwig
Astroaspach

Naissance



01 avril 2023

Isaac GERRER de Clément GERRER et Sandra FREY

Félicitations aux heureux parents et bienvenue à ce nouvel Aspachois !

Mariages



24 juin 2023

Jérémy BELLITO et Laura CAMILATTO

01 juillet 2023

Jérémy WALTZER et Karine LEPRETRE

22 juillet 2023

François BIOLET et Laetitia VOGELSPERGER

02 septembre 2023

Arnaud STOESSEL et Angélique KUHN

Nous vous présentons nos sincères félicitations !



Grand anniversaire

Madame Suzanne STOESSEL a fêté cette année ses 100 ans. Une délégation de la commune lui a rendu visite à Pfetterhouse où elle réside depuis peu dans un établissement adapté. Toujours très vive d'esprit elle a pris beaucoup de plaisir à évoquer son village d'Aspach.

Tout Aspach lui présente ses sincères félicitations et lui adresse ses meilleurs voeux de santé et de bonheur.

À vos agendas

7 octobre

Bourse aux vêtements

21 octobre

Assemblée Générale Sous-groupe UNC

11 novembre

Célébration armistice

24 novembre

Don du sang

Association Sportive Culture Loisirs d'Aspach

ASCLA

Présidente : Mme Sabine SCHNEBELEN (03 89 07 41 80)

Section rando :

Tout le groupe est du 2 au 9 septembre en semaine
randonnées dans le Périgord
Les dates des sorties du dernier trimestre 2023 ne sont
pas encore programmées

Renseignements :

Martine GORSY

06 82 97 04 18

aveu6813@gmail.com

Ci-contre départ lors d'un week-end au « Moyen-Gresson »



Le club des aînés :

Les réunions ont lieu tous les 1^{er} et 3^{ème} mercredis du
mois à partir de 13h45 à la Maison des Associations
Nous y pratiquons divers jeux de société et l'après-midi
commence par un goûter. Nous faisons aussi de temps à
autres quelques sorties comme ci-contre au musée du
sapeur pompier, sans oublier de fêter chaleureusement
les anniversaires.



**Renseignements : Denise Gutleben 2 impasse de la
Fontaine 03 89 40 11 95**

Astroaspach, section astro de l'ASCLA :

Nous nous réunissons tous les vendredis soirs quelle que soit la
météo à l'observatoire 1 rue Bellevue
Reprise des activités le 8 septembre

**Renseignements : sur le site du club <http://astroaspach.fr> ou
auprès de JJ Ludwig au 03 89 40 62 79**

Nous avons passé comme chaque année une belle semaine
d'observations et de photos astro dans la région de Roanne où
les nuits étaient lumineuses.





Amicale des Donneurs de Sang d'Aspach

Présidente : Mme Fernande RICH

La trêve estivale a pris fin avec l'organisation de notre collecte de sang début septembre. Cette dernière a été l'occasion de nous retrouver tous et de passer un moment convivial avec vous autour d'excellentes tartes flambées faites par Gabrielle et Patrick.

Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude envers tous ceux qui ont répondu à l'appel de l'EFS pour soutenir les patients. Au total, nous avons recueilli 59 dons, dont 7 étaient des premiers dons. Votre générosité renforce notre détermination en tant que bénévoles à garantir la pérennité de notre association.

Suite à la démission de notre présidente, Patricia Ottié, nous avons organisé une assemblée générale fin septembre à la maison des associations et élu un nouveau comité composé de 19 membres :

Présidente : Fernande Rich

Vice-Présidente : Alexia Bernava

Secrétaire : Frédérique Eby

Secrétaire adjointe : Manon Destalminil

Trésorière : Catherine Sand

Trésorière adjointe : Laurine Schurch

Assesseurs : Alexia Eby, Philippe Eby, Nathalie Gigout, Caroline Horn, Stéphanie Ledy, Audrey Machy, Pascale Matrimon, Cédric Muller, Géraldine Reichlin, William Riboulet, Philippe Sand, Sabine Schurch, Gabrielle Simonet.

Le nouveau comité (trois absents sur la photo)



D'autre part nous sommes d'ores et déjà en train de préparer notre prochaine collecte, prévue pour le **24 novembre** comme d'habitude à la salle polyvalente de 16:30 à 19:30, et nous comptons sur votre large participation.

N'oubliez pas que les malades comptent sur vous et sur votre contribution si précieuse.

La présidente
Fernande Rich

Union Nationale des Combattants d'Aspach

Président : M. Jean-Luc BUCHERT (06 13 06 86 13)



L'ESPRIT DE SOLIDARITÉ, VALEUR CITOYENNE DE L'UNC

Une des marraines du drapeau de l'UNC d'ASPACH... CENTENAIRE...
Te voilà centenaire... Quelle belle histoire !

C'est à Pfetterhouse que nous avons rendu visite à une des marraines du drapeau de l'UNC d'Aspach, Suzanne STOESSEL, née en 1923 à ASPACH et donc centenaire cette année. Suzanne STOESSEL est une combattante dans l'âme : elle fait partie des 15000 jeunes filles qui ont été enrôlées de force.

« Jeune femme sous l'occupation, elle a été obligée de rejoindre l'Allemagne en avril 1942 pour participer à l'effort de guerre. Elle a dû servir dans le Reichsarbeitsdienst (RAD) et dans le Kriegshilfsdienst (KHD). Elle est revenue en mars 1943 dans l'année de ses 20 ans ».

« Cette période de la guerre c'était de la dictature. Ces années c'est notre jeunesse détruite. Nous sommes les oubliées de la guerre ».

Centenaire, Suzanne est toujours aussi vaillante et sa mémoire est entièrement intacte et phénoménale.

Nous rendons hommage à sa longévité et à son intelligence qui lui a permis de traverser tant d'époques, générations et années.

Cet événement nous rappelle l'importance de nos ancêtres, de nos racines et valeurs familiales. Vivre aussi longtemps demande d'avoir de grandes qualités humaines.

Devenir centenaire c'est entrer aux pays des Grands Hommes et des Grandes Femmes.

Devenir centenaire c'est devenir un être éternel qui aspire au respect, à l'estime et à l'admiration.

Félicitations à toi dont nous sommes si fiers !



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SOUS-GROUPE D'ALTKIRCH DE L'UNC LE 21 OCTOBRE 2023

La municipalité d'ASPACH et le sous-groupe d'Altkirch de l'Union Nationale des Combattants (UNC) ont l'honneur de vous inviter à assister à l'assemblée générale de l'UNC qui aura lieu le :

samedi 21 octobre 2023 à partir de 9H30 heures au Foyer Sainte Cécile d'Aspach.

Cette assemblée sera suivie :

- d'une cérémonie au monument aux morts de la mairie qui débutera à 11 heures 30, avec la participation d'un piquet d'Honneur de la Fanfare des Hussards d'Altkirch, et d'un hommage à nos deux marraines du drapeau centenaire cette année,
- d'un verre de l'amitié, offert par la Municipalité d'Aspach, servi au Foyer,
- d'un repas convivial qui clôturera cette journée à la Salle Polyvalente.

Comme chaque année, les membres de l'UNC se réunissent en assemblée générale statutaire pour faire le bilan de leurs activités durant les années écoulées, les prévisions pour l'année à venir et informer ses membres sur les modifications de la Législation Combattante.

Le sous-groupe est formé, actuellement, de 16 sections, fortes d'un peu plus de 480 membres. Toutes les générations du feu y sont représentées, ainsi que les « soldats de France » et les sympathisants. Notre but est de continuer à faire vivre la mémoire de ceux qui ont, au prix de leur vie, défendu leur Pays, en témoignant de notre passé.

Pour les sympathisants de l'UNC vous pouvez vous inscrire au repas qui aura lieu à la salle polyvalente. (32 € sans la boisson, entrée plat dessert café – pour la réservation téléphonez au président).

Nous vous serions très reconnaissants d'honorer notre rencontre de votre présence.

Le président de l'UNC ASPACH Jean-Luc BUCHERT
Courriel : jean-luc.buchert@sfr.fr



Sax o'clock

Présidente : Mme Sandra DILLESEGER (06 71 50 60 43)

La rentrée à Sax O'Clock

C'est la rentrée pour l'association musicale Sax O'Clock située à Aspach qui reprend ses répétitions pour une nouvelle saison musicale. L'association a pour but de mettre en avant la famille des saxophones dans un programme varié de styles musicaux différents. Avis aux amateurs de cet instrument légendaire, si vous voulez

faire partie de cet ensemble instrumental, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Les répétitions se déroulent le dimanche matin de 9h à 11h dans la salle des Associations à Aspach.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter : soit par mail à l'adresse ensemble.saxoclock@gmail.com soit par téléphone au 06.37.57.51.18 ou 06.71.50.60.43. Et n'oubliez pas quand la musique est bonne, c'est grâce au saxo !!!



Association de Gestion de la Salle polyvalente d'Aspach

Président : M. Michel SCHOBBER (03 89 40 04 82)



Conseil de Fabrique d'Aspach

Présidente : Mme Evelyne KLEIBER (03 89 40 68 72)



Cercle Sainte Cécile d'Aspach

Président : M. Fabien ITTY (03 89 40 08 73)



Amicale Pêche et Loisirs d'Aspach

Président : M. Joël KLEIBER (03 89 07 59 43)

Badminton

Présidente : Mme Floriane BARBOSA - casbaspach@gmail.com



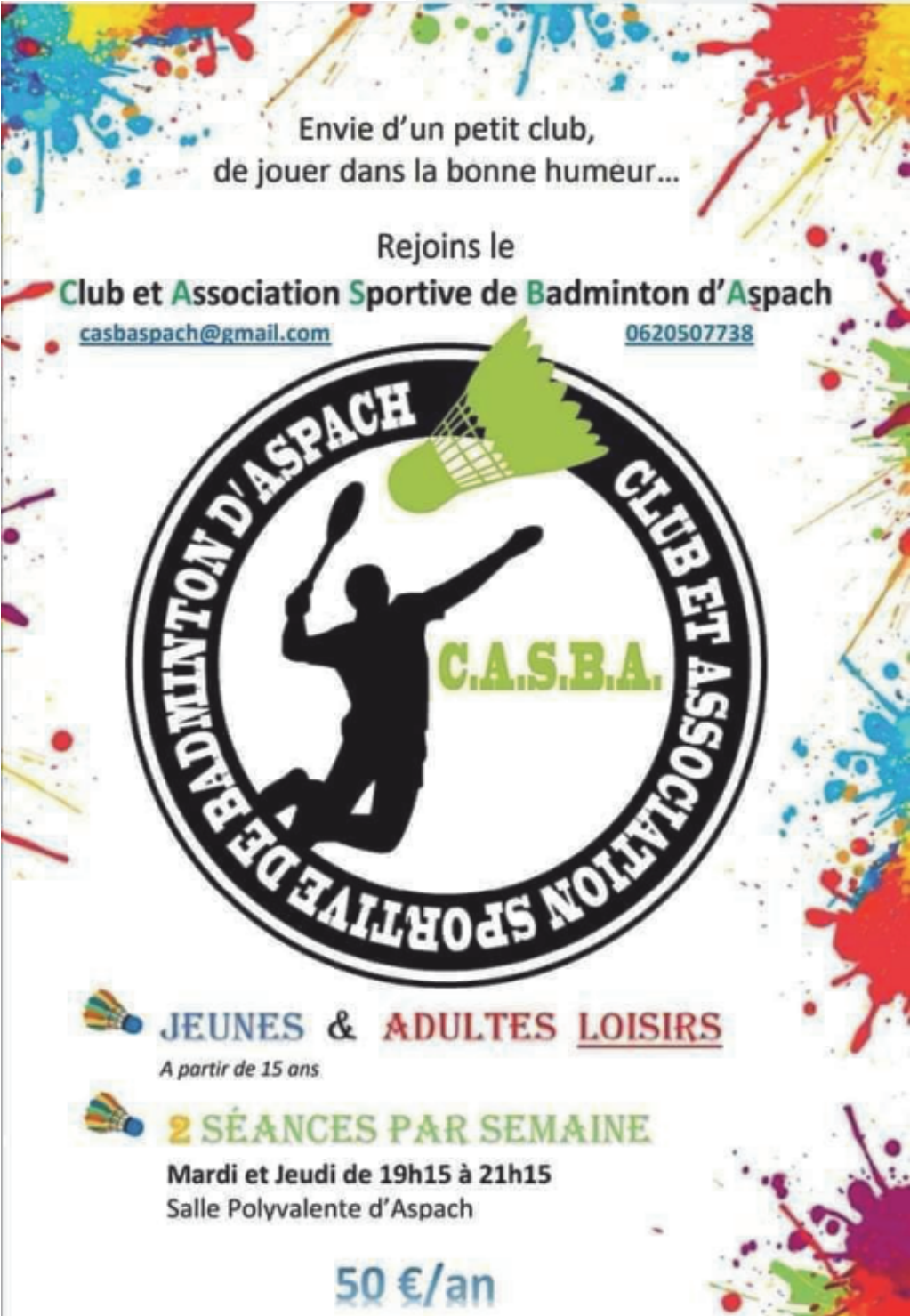
😊😊😊😊😊 La rentrée approche,

à vos raquettes  et volants 

👉 venez découvrir le badminton à Aspach à partir du MARDI 12 septembre


👉 le mardi et jeudi 19h30 à 21h30 ⚠️


La licence est à 50 euros.
Vous pouvez vous adresser à Mme Floriane BARBOSA 06 20 50 77 38 pour plus d'info.



Envie d'un petit club,
de jouer dans la bonne humeur...

Rejoins le
Club et Association Sportive de Badminton d'Aspach
casbaspach@gmail.com [0620507738](tel:0620507738)

 **JEUNES & ADULTES LOISIRS**
A partir de 15 ans

 **2 SÉANCES PAR SEMAINE**
Mardi et Jeudi de 19h15 à 21h15
Salle Polyvalente d'Aspach

50 €/an



ÉCOLE
ALBERT FALCO

Les ULIS racontent...

Gigaboy partait avec sa charpe rose et tout le monde se moquait de lui.

Gigaboy m'a donné une cape et m'a demandé d'aller devant.

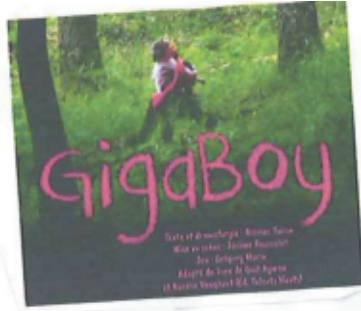


J'ai aimé quand Gigaboy a appelé Christelle et lui a demandé de jouer un rôle.



Gigaboy m'a demandé de faire le bruit de la voiture.

Le spectacle



J'ai porté une cape rouge et
usé de super-héroïne.

Gigaboy m'a donné un loup et m'a
demandé de faire le super-héros Ultraboy.

J'ai bien aimé quand Gigaboy
a demandé à Enzo de faire le
dragon.



J'ai aimé quand Gigaboy a raconté
sa vie de super-héros.

Les ULIS racontent...

Le Vendredi, 9 juin 2023, on a planté des arbres. J'ai eu un noisetier.

Eva.



j'ai planté un érable avec Alban et Clément qui m'ont parlé des arbres.

Eva

vendredi 9 juin 2023
j'ai planté un noisetier.

célestine



J'ai planté

UN ÉRABLE.
MATHAN MED



J'ai mis de la terre dans un pot. J'ai posé un noisetier dans le pot.
noathan

La pépinière scolaire

J'ai mis du terreau dans un pot, puis j'ai posé un surreau noir dessus, j'ai rempli de terreau.

Leona



Vendredi 9 juin 2023 nous avons planté des arbres dans des pots. Nous les arrosons tous les jours.

emma

J'ai PLANTÉ
UN ÉRABLE
et
un



J'ai aimé porter les pots. Lucie

Le Tout Petit Roi : les enfants de Moyenne Section se souviennent...

L'année dernière, quand nous étions chez les Petits, nous avons découvert le Tout Petit Roi : il vivait tout seul dans son grand château gardé par de valeureux soldats. Parfois, il s'ennuyait...

Un jour, il rencontre une Toute Grande Princesse. Ils sont heureux ensemble !

Ils ont plein enfants... de mignons Petits Princes et Princesses.



Les enfants apportent de la vie dans le château !



Il n'y a plus de place dans le château pour les soldats : ils peuvent partir en vacances avec leur baluchon. Ils ont bien mérité de se reposer...



Nous avons pris tellement de plaisir à lire les histoires du Tout Petit Roi et à chanter ses chansons qu'à la fin de l'année, nous avons fait une sortie au château du Hohlandsbourg dans les Vosges. Là, nous avons passé une formidable journée !



Nous nous sommes promenés sur le chemin de ronde, nous avons découvert une meurtrière, un mâchicoulis et plein d'autres choses...



Et puis nous avons fabriqué un pot en argile comme au Moyen Âge avant d'essayer l'équipement du chevalier !

Maintenant, nous sommes chez les Moyens et nous nous réjouissons de découvrir plein de nouvelles choses cette année...

Bonne rentrée à tous !!



rencontre CM / personnel / enseignants



Vestiges de la source sulfureuse d'Aspach
Ph. M. Higelin Archives d'Altkirch

vu au Jardin des Remparts d'ALTKIRCH :
photos d'Aspach issues des Archives de la
Ville d'ALTKIRCH



Vue vers Aspach Ch. Goutzwiller
Dessin Archives d'Altkirch.

